



No de résolution
ou annotation

Séance ordinaire
10 mai 2016

Procès-verbal de la séance **ORDINAIRE** tenue le **10 mai à 19 heures 30** à l'Édifice municipal, salle du Conseil, sis au 1700, rue principale à Saint-Michel.

Sont présents :

Jean-Guy HAMELIN,	Maire;
Mario ISABELLE,	Conseiller;
Normand BOYER,	Conseiller;
Sylvain LEMIEUX,	Conseiller;
Catherine LEFEBVRE,	Conseillère;
Julien DULUDE,	Conseiller;

Absence motivée :
Gaston DULUDE, Conseiller;

Assistent également à la séance :

Daniel PRINCE,	Directeur général & secrétaire-trésorier
Caroline PROVOST,	Secrétaire-trésorière adjointe

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Jean-Guy HAMELIN, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance.

2016-05/120

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Sylvain LEMIEUX**, il est **UNANIMEMENT RÉSOLU** ce qui suit :

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté:

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION - ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1. Adoption du procès-verbal du 12 avril 2016
4. CORRESPONDANCE
 - 4.1. Grand défi Pierre Lavoie - Autorisation de passage
 - 4.2. Défi Pierre Bruneau - Autorisation de passage
 - 4.3. Journée nationale des Patriotes
 - 4.4. Ville de St-Rémi - Écocentre - Nouvelle matière acceptée-refusée
5. AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL
 - 5.1. Condoléances du conseil municipal suite au décès de feu Monsieur Jacques Délisle, maire de Napierville
 - 5.2. Don - Défi Pierre Lavoie - Député Billette
 - 5.3. Adhésion annuelle - Fédération des sociétés d'horticulture et d'écologie du Québec
 - 5.4. Don - Club Optimiste - Journée sécurité sur roues
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1. Dépôt - rapport financier au 30 avril 2016
 - 6.2. Adoption des comptes du mois d'avril 2016
 - 6.3. Autorisation de paiement - Facture SQ - Ministère de la Sécurité publique
 - 6.4. Embauche du personnel pour le camp de jour 2016
 - 6.5. Embauche d'un technicien comptable
 - 6.6. Embauche d'un étudiant au service des travaux publics
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1. Rapport d'activités du service
 - 7.2. Congrès annuel de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec
 - 7.3. Embauche de 2 préventionnistes résidentiels
 - 7.4. Démission de madame Christina Côté - préventionniste incendie et remplacement
8. TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU
 - 8.1. Rapport d'activités du service



No de résolution
ou annotation

- 8.2. Acceptation - offre de service - Tétra Tech / Étude de faisabilité et de coût associé - modification système d'égout - projet de développement domiciliaire
- 8.3. Demande de subvention - Démantèlement usine Neuchatel - Fonds Chantiers Canada Québec
- 8.4. Adjudication - travaux de pavage - lien cyclable entre rue Guérin et chemin du Golf
- 8.5. Acquisition d'un camion usagé
- 8.6. Adjudication - Contrat - Analyse échantillons eau potable
- 8.7. Rejet des soumissions - camion cube 2015 ou plus récent de marque GMC-Chevrolet 3500
- 8.8. Adjudication - travaux de colmatage de fissures
9. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 9.1. Rapport d'activités du service
 - 9.2. Conformité du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, règlement numéro 190, au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville
 - 9.3. Adjudication - Construction d'un égout pluvial et réfection de chaussée de la rue Guy
 - 9.4. Adoption du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 26 mars 2016.
 - 9.5. Demande de permis de construction - 484, rue Guy (Dérogation mineure)
 - 9.6. Demande de permis de construction - 821, rue Raymond (Dérogation mineure)
 - 9.7. Demande de permis en vertu du PIA - chemin Rhéaume (remise à jardin)
 - 9.8. Demande d'exclusion - territoire agricole - lot 3 992 612 - Mandat - étude économique / Fradet et associés
 - 9.9. Autorisation de signature - entente- remboursement des frais encourus / lot 3 992 612 - demande d'exclusion - territoire agricole
10. LOISIRS ET CULTURE
 - 10.1. Rapport d'activités du service
 - 10.2. Acceptation - offre de service - Savard architecte - évaluation scénarios aménagement de la bibliothèque.
 - 10.3. Acceptation - offre de service - Tétra Tech - Alimentation électrique - Parc de la place St-Michel
 - 10.4. Adhésion - Loisir et Sport Montérégie
11. POUR INFORMATION
 - 11.1. Don - casques de hockey - école St-Michel Archange
 - 11.2. Décision - Cour des petites créances - 1635, rue Principale
12. PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum 30 minutes)
13. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2016-05/121

Adoption du procès-verbal du 12 avril 2016

Le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Normand BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2016, tel que rédigé.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

2016-05/122

Grand défi Pierre Lavoie - Autorisation de passage

Sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le passage de cyclistes dans la municipalité de Saint-Michel, le 18 juin 2016, dans le cadre du Grand défi Pierre Lavoie afin de promouvoir un message



No de résolution
ou annotation

pour changer nos habitudes de vie pour notre bien-être et assurer un avenir en santé à nos enfants.

Une copie de la présente autorisation sera transmise à l'organisme Le Grand défi Pierre Lavoie.

ADOPTÉE

2016-05/123

Défi Pierre Bruneau - droit de passage

Sur proposition de **Sylvain LEMIEUX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le passage de cyclistes dans la municipalité de Saint-Michel, le 8 juillet 2016, dans le cadre de Tour CIBC Charles-Bruneau pour amasser des fonds au profit de la Fondation Charles-Bruneau (Centre de cancérologie et aide aux enfants atteints de cancer);

Une copie de la présente autorisation sera transmise à la Fédération québécoise des sports cyclistes.

ADOPTÉE

2016-05/124

Journée nationale des Patriotes

ATTENDU que le Gouvernement du Québec, par le Décret 1322-2002 qui a pris effet le 2 novembre 2002, a déterminé que la Journée nationale des Patriotes coïnciderait avec le congé férié et chômé du lundi précédant immédiatement le 25 mai;

ATTENDU que la Journée nationale des Patriotes concerne toutes les Québécoises et tous les Québécois et qu'elle a pour but d'honorer la mémoire des Patriotes qui ont lutté pour la reconnaissance nationale de notre peuple, pour sa liberté politique et pour l'obtention d'un système de gouvernement démocratique;

ATTENDU que la lutte des Patriotes revêt un sens particulier pour les villes et municipalités qui étaient au cœur du territoire où s'est déroulée la rébellion des Patriotes de 1837-1838;

ATTENDU qu'il est nécessaire que des gestes tangibles viennent souligner la Journée nationale des Patriotes afin de faire oeuvre de mémoire auprès des nouvelles générations;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Mario ISABELLE**, il est ce qui suit :

De procéder à la levée du drapeau des Patriotes au mât de l'Édifice municipal, chaque année, à l'occasion de la Journée nationale des Patriotes, soit le lundi qui précède le 25 mai.

La levée du drapeau peut avoir lieu le jour même ou au cours de la fin de semaine qui précède la Journée nationale des Patriotes.

ADOPTÉE

Ville de St-Rémi - Écocentre - Nouvelle matière acceptée-refusée

Les membres du conseil accusent réception de la correspondance de la ville de Saint-Rémi datée du 18 avril 2016, laquelle stipule une modification au règlement de la ville de Saint-Rémi régissant l'accès et la tarification à l'Écocentre de la façon suivante:

- article 2. *Matières acceptées* est modifié en ajoutant la définition suivante:

Tubes et lampes (sauf exceptions): tubes fluorescents (droits ou courbés), UV et lampes germicides, lampes fluo-compactes (LFC), lampes UHP (Ultra Haute Performance) à vapeur de mercure, lampes à décharge à haute intensité (DHI). Un maximum de 16 lampes LFC et DHI et un maximum de 16 tubes fluorescents sont autorisés par visite.



No de résolution
ou annotation

- article 3 *Matières refusées* est modifié en ajoutant à la liste des produits refusés les produits suivants:

Les lampes Halogène, DEL, incandescente et sodium basse pression

AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL

2016-05/125

Condoléances du conseil municipal suite au décès de feu Monsieur Jacques Délisle, maire de Napierville

Sur proposition de **Normand BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

Que suite au décès de feu Monsieur Jacques Délisle, maire de Napierville, le conseil municipal exprime ses plus sincères condoléances aux amis, aux collègues et surtout à la famille de monsieur Délisle. Ce triste événement ébranle les collègues qui les ont côtoyés et toute la classe politique municipale. Tous les membres du conseil de la municipalité de Saint-Michel souhaitent du courage aux parents et amis du défunt face à cette épreuve.

2016-05/126

Défi Pierre Lavoie - Député Billette

Sur proposition de **Mario ISABELLE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil verse un don de 100\$ à Go Le Grand défi afin d'encourager monsieur Stéphane Billette, député de Huntingdon et whip er chef du gouvernement à sa 4e année de participation au Grand défi Pierre Lavoie qui aura lieu du 16 au 19 juin 2016.

ADOPTÉE

2016-05/127

Adhésion annuelle - Fédération des sociétés d'horticulture et d'écologie du Québec

Sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le renouvellement de l'adhésion annuelle de la Fédération des sociétés d'horticulture et d'écologie du Québec au montant de 95\$ pour l'année 2016;

Que ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2016 au fonds des activités de fonctionnement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2016-05/128

Don - Club Optimiste - Journée sécurité sur roues

Sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accepte de faire un don de bicyclettes et/ou planches à roulettes et/ou patins à roues alignées et/ou trottinettes et/ou casques protecteurs au Club Optimiste de Saint-Michel pour l'organisation de la journée de la sécurité sur roues qui aura lieu le 5 juin 2016 pour un montant de 809,94\$ (taxes exclues);

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

Dépôt - rapport financier au 30 avril 2016

Ce conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel des activités financières au 30 avril 2016.



No de résolution
ou annotation

2016-05/129

Adoption des comptes du mois d'avril 2016

Les comptes du mois ont été envoyés 24 heures avant la présente séance. Le secrétaire-trésorier répond aux questions à la satisfaction des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Mario ISABELLE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

d'adopter les listes des comptes du mois d'avril 2016 telles que déposées au montant de 355 468,41 \$, jointes en annexes aux présentes pour en faire partie intégrante, à savoir:

Comptes et salaires payés; 283 749,35 \$;

Comptes à payer: 71 719,06 \$;

Je soussigné, Daniel Prince, secrétaire-trésorier, certifie par la présente que la municipalité de Saint-Michel dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Daniel Prince, secrétaire-trésorier

ADOPTÉE

2016-05/130

Autorisation de paiement - Ministère de la Sécurité publique

Sur proposition de **Sylvain LEMIEUX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le paiement de la facture du Ministère de la Sécurité Publique pour l'année 2016 de la façon suivante, à savoir:

- 164 606\$ au 30 juin 2016

- 164 607\$ au 31 octobre 2016

Pour un montant total de 329 213\$.

Que ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2016 au fonds des activités de fonctionnement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

Divulgateion d'un intérêt pécuniaire particulier

En vertu de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le Maire, monsieur Jean-Guy HAMELIN, déclare son intérêt et s'abstient de participer et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur la prochaine résolution.

Madame Catherine Lefebvre, mairesse-suppléante agira comme présidente d'assemblée pour cet item de l'ordre du jour

2016-05/131

Embauche du personnel pour le camp de jour 2016

Sur proposition de **Sylvain LEMIEUX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

Sous la présidence de la mairesse suppléante, madame Catherine LEFEBVRE,

QUE ce conseil, sur la recommandation de la coordonnatrice service des loisirs, culture et vie communautaire, autorise l'embauche des personnes suivantes pour le camp de jour 2016, au taux horaire ci-après décrit, à savoir:

- Responsable camp de jour : madame Jade HAMELIN, au taux horaire de 13.40\$;
- Chef animateur : madame Jade AUDETTE PERRIER, au taux horaire de 12.06\$;
- Animateur : madame Karine FAUCHER, au taux horaire de 11\$;
- Animateur : monsieur Jérémy POUPART, au taux horaire de 11\$;
- Animateur : madame Émilie DESCHAMPS, au taux horaire de 11\$;
- Animateur : madame Mahéra PARADIS-DAIGNEAULT, au taux horaire de 10.75\$;



No de résolution
ou annotation

- Animateur : Caroline BISSONNETTE, au taux horaire de 10.75\$;
- Animateur service de garde et volant : madame Justine GAGNÉ, au taux horaire de 10.75\$;
- Animateur service de garde et volant : monsieur Brandon BOUDRIAS, au taux horaire de 10.75\$;

ADOPTÉE

Fin - Divulcation d'un intérêt pécuniaire particulier

Le Maire, monsieur Jean-Guy HAMELIN, reprend son rôle de président à la table de Conseil.

2016-05/132

Embauche d'un technicien comptable

ATTENDU la publication d'une offre d'emploi pour le poste d'un technicien comptable et que cinq candidatures ont été retenues pour l'entrevue de sélection;

ATTENDU qu'un candidat s'est désisté pour l'entrevue;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Mario ISABELLE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil, sur la recommandation du comité de sélection, autorise l'embauche de madame Linda HÉBERT à titre de technicienne comptable, suivant les conditions stipulées dans la politique administrative des employés municipaux et lui accorde le salaire prévu à l'échelon 3 à sa date d'entrée en fonction, soit le 24 mai 2016 et échelon 4 après avoir complété sa période de probation avec satisfaction.

ADOPTÉE

2016-05/133

Embauche d'un étudiant au service des travaux publics

ATTENDU la publication d'une offre d'emploi pour un poste de journalier pour le service des travaux publics (emploi étudiant);

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Julien DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise l'embauche de monsieur Olivier POUPART-RAICHE à titre de journalier étudiant pour le service des travaux publics, au taux horaire de 10,75\$.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Rapport d'activités du service

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'activités pour le mois d'avril 2016.

2016-05/134

Congrès annuel de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec

Sur proposition de **Sylvain LEMIEUX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le directeur et le directeur adjoint du service d'incendie à s'inscrire au congrès annuel de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec qui doit avoir lieu à Gatineau du 20 au 24 mai 2016, au montant de 834,00 \$ (taxes exclues).

Que le remboursement des dépenses sera effectué selon la politique en vigueur.



No de résolution
ou annotation

Que ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2016 au fonds des activités de fonctionnement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2016-05/135

Embauche de 2 préventionnistes résidentiels

Sur proposition de **Normand BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil, sur la recommandation du directeur du service de prévention des incendies, autorise l'embauche de messieurs Jessy FAUCHER et Jayson MAROTTE-LAPLANTE, à titre de préventionnistes résidentiels pour une durée de 12 semaines à partir du 16 mai 2016, au taux horaire de 15,76 \$;

ADOPTÉE

2016-05/136

Démission de madame Christina Côté - préventionniste incendie et remplacement

Sur proposition de **Julien DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil prend acte de la démission de madame Christina CÔTÉ, préventionniste incendie effective le 30 mai 2016 et la remercie pour ses bons et loyaux services.

TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

Rapport d'activités du service

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'activités pour le mois d'avril 2016

2016-05/137

Acceptation - offre de service - Tétra Tech / Étude de faisabilité et de coût associé - modification système d'égout - projet de développement domiciliaire

Sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accepte l'offre de service présentée par Tétra Tech datée du 8 mai 2016 pour la réalisation d'une étude de type plan directeur au niveau du réseau d'égout et de la station d'épuration, secteur Village, qui vise à identifier les travaux requis pour le raccordement d'un nouveau secteur ainsi que le développement futur (30 ans) au montant de 10 900\$ (taxes exclues);

Que ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2016 au fonds d'investissement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2016-05/138

Demande de subvention - Demantèlement usine Neuchatel - Fonds Chantiers Canada Québec

Sur proposition de **Sylvain LEMIEUX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à demander une demande de subvention dans le cadre du Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada Québec (Volet Fonds des petites collectivités (FPC) afin d'obtenir une aide financière pour le démantèlement de l'usine Neuchatel et à signer tout document relié à ladite demande de subvention.

ADOPTÉE

2016-05/139

Adjudication - travaux de pavage - lien cyclable entre rue Guérin et chemin du Golf

ATTENDU que la Municipalité a lancé un appel d'offres sur invitation auprès de quatre fournisseurs pour effectuer des travaux de pavage pour l'aménagement du lien cyclable



No de résolution
ou annotation

entre la rue Guérin et le chemin du Golf et que quatre soumissions ont été reçues, à savoir:

Les Pavages R.S.M. inc.	9 656\$
Les Pavages Céka inc.	5 500\$
Les Pavages Ultra inc.	5 701\$
Les Pavages M.C.M. inc.	4 700\$

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accepte les soumissions et octroie le contrat pour des travaux de pavage pour l'aménagement d'un lien cyclable entre la rue Guérin et le chemin du Golf aux Pavages M.C.M. inc., plus bas soumissionnaire conforme au montant de 4 700\$ (taxes exclues);

Que ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2016 au fonds d'investissement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2016-05/140

Acquisition d'un camion usagé

Sur proposition de **Sylvain LEMIEUX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil enterme l'acquisition d'un camion usagé de marque Ford, modèle F150, année 2008 au montant de 11 825\$ (taxes exclues);

Que ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2016 au fonds d'investissement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2016-05/141

Adjudication - Contrat - Analyse échantillons eau potable

ATTENDU que la Municipalité a obtenu deux soumissions pour analyser des échantillons d'eau potable, à savoir:

Maxxam	2 340,00 \$
Aqualabo	2 819,04 \$

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Julien DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accepte les soumissions et octroie le contrat pour analyser des échantillons d'eau potable à Maxxam, plus bas soumissionnaire conforme au montant de 2 340,00 \$ (taxes exclues);

Que ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2016 au fonds des activités de fonctionnement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2016-05/142

Rejet des soumissions - camion cube 2015 ou plus récent de marque GMC-Chevrolet 3500

ATTENDU l'appel d'offres pour l'acquisition d'un camion cube 2015 ou plus récent de marque CMG- Chevrolet 3500;

ATTENDU que trois invitations ont été envoyées et que seulement un soumissionnaire a soumissionné;



No de résolution
ou annotation

ATTENDU que pour fins d'évaluation, le prix de la soumission reçue ne peut pas être comparé;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Mario ISABELLE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil rejette toutes les soumissions, annule l'appel d'offres numéro 2016-AG-09 et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à un nouvel appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'un camion cube 2015 ou plus récent de marque GMC- Chevrolet 3500;

ADOPTÉE

2016-05/143

Adjudication - travaux de colmatage de fissures

ATTENDU que la Municipalité a obtenu deux soumissions pour effectuer des travaux de colmatage de fissures à divers endroits dans la municipalité, à savoir:

L'équipe Marcil inc.	10 762,20 \$
Daudi pavage excavation	9 750,00 \$

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Normand BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accepte les soumissions et octroie le contrat pour effectuer le colmatage de fissures à Daudi Pavage Excavation, plus bas soumissionnaire conforme au montant de 9 750,00 \$ (taxes exclues);

Que ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2016 au fonds d'investissement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Rapport d'activités du service

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'activités pour le mois d'avril 2016.

2016-05/144

Conformité du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, règlement numéro 190, au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville

ATTENDU que le schéma d'aménagement et de développement révisé de la M.R.C. des Jardins-de-Napierville est entré en vigueur le 22 décembre 2014;

ATTENDU que la Municipalité doit adopter des règlements de concordance afin de s'assurer de la conformité de ces règlements d'urbanisme au schéma d'aménagement et de développement révisé de la M.R.C.;

ATTENDU que la Municipalité a réévalué son règlement relatif aux Plans d'Implantation et d'Intégration Architectural (PIIA), spécifiquement dans le contexte de l'obligation de conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé;

ATTENDU que la Municipalité constate qu'il n'était pas requis de modifier son règlement relatif au PIIA pour s'assurer de cette conformité;

ATTENDU que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil peut adopter une résolution indiquant qu'un règlement n'a pas à être modifié, laquelle résolution fera l'objet d'un avis public annonçant la possibilité aux personnes habiles à voter de demander à la Commission municipale son avis sur la conformité au plan du règlement faisant l'objet de la résolution;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Mario ISABELLE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :



No de résolution
ou annotation

QUE ce conseil indique, par la présente résolution, que le règlement relatif au PIIA, soit le règlement numéro 190, n'a pas à être modifié et qu'il est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé de la M.R.C. des Jardins-de-Napierville, ainsi qu'au règlement de concordance modifiant le Plan d'urbanisme, règlement numéro 2016-184-3.

ADOPTÉE

2016-05/145

Adjudication - Construction d'un égout pluvial et réfection de chaussée de la rue Guy

ATTENDU que la Municipalité a lancé un appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) et que dix soumissions ont été reçues, à savoir:

Les entreprises Claude Chagnon inc.	795 825,18 \$
Construction Jacques Théorêt inc.	723 914,57 \$
Gérald Théorêt inc.	764 503,89 \$
Les pavages Chenail inc.	781 933,43 \$
Sintra inc. (Région Montérégie Rive-sud)	677 000,01 \$
B. Frégeau & Fils inc.	695 190,00 \$
Eurovia Québec Construction inc.	726 466,91 \$
Construction Beaudin & Courville 2010 inc.	580 995,87 \$
Excavation Loiselle inc.	738 882,51 \$
Construction JP Roy inc.	707 434,47 \$

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Normand BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil, sur recommandation de la firme Tétra Tech inc., entérine le processus d'appel d'offres, accepte les soumissions et octroie le contrat pour la construction d'un égout pluvial et réfection de chaussée de la rue Guy à Construction Beaudin & Courville 2010 inc., plus bas soumissionnaire conforme au montant de 580 995,87 \$ (taxes exclues);

Que ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2016 au fonds d'investissement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2016-05/146

Adoption du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 26 mars 2016.

Sur proposition de **Normand BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 26 avril 2016, tel que rédigé.

ADOPTÉE

2016-05/147

Demande de permis de construction - 484, rue Guy (Dérogation mineure)

ATTENDU que les membres du conseil municipal de Saint-Michel prennent connaissance d'une demande de dérogation mineure (# 2016-04-0006) pour l'émission d'un permis de construction (# 2016-04-070);

ATTENDU que la présente demande vise la construction d'une résidence unifamiliale d'un étage avec une marge latérale gauche de 2.34m sur le lot 3 991 055, en zone R-11 et portera le numéro civique 484, rue Guy;



No de résolution
ou annotation

2016-05/148

Formules Municipales No 5514-A-MST-O (FLA 780)

ATTENDU:

- les dispositions et les critères d'évaluation du règlement relatif aux dérogations mineures;
- les normes d'implantation et structure des bâtiments principaux pour la zone R-11;
- les dimensions du lot 3 991 055;
- la forme architecturale de la résidence et les revêtements muraux proposés;
- le style architectural des résidences voisines;
- l'implantation projetée de la résidence;
- les normes de dégagement des fils électriques aériens fournis par Hydro-Québec;
- l'acceptation du projet par les voisins immédiats;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Mario ISABELLE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la demande de dérogation mineure (# 2016-04-0006) et autorise l'émission du permis de construction (# 2016-04-070) pour l'immeuble qui sera situé au 484, rue Guy;

ADOPTÉE

Demande de permis de construction - 821, rue Raymond (Dérogation mineure)

ATTENDU que les membres du conseil municipal de Saint-Michel prennent connaissance d'une demande de dérogation mineure (# 2016-04-0007) pour l'émission d'un permis de construction (# 2016-04-072);

ATTENDU que la présente demande vise la construction d'une résidence unifamiliale d'un étage avec un garage attaché et une marge avant de 6,00 m. sur le lot 3 990 902, en zone R-3 et portera le numéro civique 821, rue Raymond;

ATTENDU:

- les dispositions et les critères d'évaluation du règlement relatif aux dérogations mineures;
- les normes d'implantation et structure des bâtiments principaux pour la zone R-3;
- les dimensions du lot 3 990 902;
- la forme architecturale de la résidence et les revêtements muraux proposés;
- que le garage attaché devance de plus de 4 mètres la façade de la résidence;
- les lots avoisinants sur la rue Raymond;
- l'implantation projetée de la résidence;
- que le lot est entouré d'une haie de grande taille;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Normand BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la demande de dérogation mineure (# 2016-04-0007) et autorise l'émission du permis de construction (# 2016-04-072) pour l'immeuble qui sera situé au 821, rue Raymond;

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

2016-05/149

Demande de permis en vertu du PIIA - chemin Rhéaume (remise à jardin)

ATTENDU que les membres du conseil municipal de Saint-Michel prennent connaissance d'une demande d'urbanisme (# 2016-04-0008) en vertu du Plan d'Implantation et d'Intégration Architectural (PIIA) pour la construction de remises à jardin à l'intérieur du projet résidentiel intégré entre les adresses sises au 650 et 680, chemin Rhéaume;

ATTENDU la soumission numéro 0931 de Cabanons Boyer inc. présente la description des remises à autoriser dans le projet résidentiel intégré;

ATTENDU que le projet résidentiel intégré est en zone C-3;

ATTENDU:

- les objectifs et les critères d'évaluation du règlement Plan d'implantation et d'intégration architecturale;
- le critère d'évaluation numéro 5 pour les projets résidentiels intégrés au sujet des bâtiments accessoires;
- les dispositions particulières relatives aux zones C-3 et R-17 de l'article 30 du règlement de zonage numéro 185;
- les normes applicables aux remises de l'article 79 du règlement de zonage numéro 185;
- l'homogénéité des revêtements extérieurs entre les bâtiments principaux et les remises projetées;
- l'implantation suggérée des remises;
- les dimensions des remises suggérées;
- que les bâtiments accessoires aux usages résidentiels sont autorisés pour les résidences unifamiliales, bifamiliales, multifamiliales et les maisons en rangée;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Mario ISABELLE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la demande d'urbanisme (#2016-04-0008) et autorise la construction de remises à jardin à l'intérieur du projet résidentiel intégré entre les adresses sises au 650 et 680, chemin Rhéaume, tel qu'illustré au plan transmis;

ADOPTÉE

2016-05/150

Demande d'exclusion - territoire agricole - lot 3 992 612 - Mandat - étude économique / Fradet et associés

ATTENDU QUE La compagnie Ferti Technologies doit agrandir ses activités en continuité avec son site déjà en exploitation;

ATTENDU QUE cet agrandissement est rendu nécessaire pour être en mesure de procéder à l'implantation de nouvelles infrastructures, de la construction de bâtiments et super structures en plus de respecter des rayons et des tampons de sécurité;

ATTENDU QUE pour ce faire, cet agrandissement doit s'effectuer en zone agricole;

ATTENDU QUE que la superficie visée soit une certaine partie du lot 3 992 612 totalisant une superficie approximative de 36 525.2 mètres carrés;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, il est nécessaire de procéder au dépôt d'une demande d'exclusion étant donné la proximité immédiate de la zone non agricole;

ATTENDU QUE l'agrandissement de ces installations industrielles doit impérativement s'implanter de façon adjacente aux installations en place;



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE, dans le cadre de la préparation de cette demande d'exclusion, l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* permet au conseil municipal de mandater un expert afin d'exposer, par voie d'expertise et de témoignage, une preuve de nature sociaux-économique;

ATTENDU QUE la firme Fradet et associés et plus particulièrement Monsieur Benoît Fradet ont offert leurs services pour ce faire;

ATTENDU QUE, plus spécifiquement, l'exclusion recherchée aura des effets bénéfiques sur le développement économique de la Municipalité et de la région;

ATTENDU QUE d'importants volets des activités de Ferti Technologies sont bénéfiques pour l'agriculture de la Municipalité et de la région;

ATTENDU QUE, du fait de la situation des lieux et de la structure de l'entreprise, un déménagement ne peut pas être considéré;

ATTENDU les investissements à être consacrés ainsi que les emplois à être non seulement créés, mais aussi sauvegardés;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil mandate la firme Fradet et associés et, plus spécifiquement Monsieur Benoît Fradet afin qu'ils prépare une expertise sociaux-économique au sens du neuvième paragraphe de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* afin que cette expertise soit soumise à la Commission de protection du territoire agricole du Québec dans le cadre de la demande d'exclusion à être logée et mandate aussi personnellement l'expert Benoît Fradet afin qu'il témoigne, le cas échéant si nécessaire, au soutien de cette expertise au bénéfice de la Municipalité, auprès de toutes les instances et décisions concernées ainsi que la CPTAQ.

QUE ce conseil autorise le paiement des honoraires pour une somme n'excédant pas 15 000\$ (taxes exclues).

ADOPTÉE

2016-05/151

Autorisation de signature - entente - remboursement des frais encourus / lot 3 992 612

Sur proposition de **Sylvain LEMIEUX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil autorise le maire ou le maire suppléant et le directeur-général et secrétaire-trésorier ou la secrétaire-trésorière adjointe à signer le protocole d'entente avec Ferti Technologies concernant le remboursement des frais encourus relié à la résolution numéro 2016/05-150;

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

Rapport d'activités du service

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'activités pour le mois d'avril 2016.

2016-05/152

Acceptation - offre de service - Savard architecte - évaluation scénarios aménagement de la bibliothèque.

ATTENDU que la Municipalité a lancé un appel d'offres sur invitation auprès de deux fournisseurs et que deux soumissions ont été reçues, à savoir:

Massicotte Dignard Taillefer Patenaude, atelier d'architecture inc.	14 075\$
Savard Architecte	5 450\$



No de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Julien DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accepte les soumissions et octroie le contrat d'architecte afin de produire un rapport d'analyse sur la réalisation de différents scénarios de transformation d'une partie de l'église de Saint-Michel en bibliothèque municipale et d'établir une estimation budgétaire des scénarios à Savard Architecte, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 5 450\$ (taxes exclues);

Que ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2016 au fonds d'investissement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2016-05/153

Acceptation - offre de service - Tétra Tech - Alimentation électrique - Parc de la place St-Michel

Sur proposition de **Sylvain LEMIEUX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accepte l'offre de service présentée par Tétra Tech datée du 12 avril 2016 pour produire les plans et devis électriques de l'appel d'offres concernant la fourniture et l'installation d'un nouveau boîtier électrique de contrôle pour l'éclairage des surfaces sportives et autres expertises du parc de la Place Saint-Michel à la municipalité de Saint-Michel. au montant de 10 680\$ (taxes exclues);

Que ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2016 au fonds d'investissement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2016-05/154

Adhésion - Loisir et Sport Montérégie

Sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le renouvellement de l'adhésion annuelle de Loisir et Sport Montérégie au montant de 80,33\$ (taxes exclues) pour l'année 2016-2017;

Que ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2016 au fonds des activités de fonctionnement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

POUR INFORMATION

- Don - casques de hockey - école St-Michel Archange;
- Décision - Cour des petites créances - 1685, rue Principale
- Inscriptions - Camp de jour 2016 - jeudi 12 mai 2016 de 17h00 à 21h00

PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum 30 minutes)

Le Maire reçoit les questions des citoyens.



No de résolution
ou annotation

2016-05/155

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de **Julien DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QU'à 20h15, de lever la séance.

ADOPTÉE

Jean-Guy HAMELIN, Maire

Daniel PRINCE, Directeur général &
secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

Séance
extraordinaire
17 mai 2016

Procès-verbal de la séance **EXTRAORDINAIRE** tenue e **17 mai à 19 heures** à l'Édifice municipal, salle du Conseil, sis au 1700, rue principale à Saint-Michel.

Sont présents :

Jean-Guy HAMELIN,	Maire;
Mario ISABELLE,	Conseiller;
Gaston DULUDE,	Conseiller;
Sylvain LEMIEUX,	Conseiller;
Catherine LEFEBVRE,	Conseillère;

Absence motivée :

Normand BOYER,	Conseiller;
Julien DULUDE,	Conseiller;

Assistent également à la séance :

Daniel PRINCE,	Directeur général & secrétaire-trésorier
Caroline PROVOST,	Secrétaire-trésorière adjointe

AVIS DE CONVOCATION DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La séance a été convoquée conformément à la loi.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Jean-Guy HAMELIN, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance.

2016-05/156

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Sylvain LEMIEUX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

d'adopter l'ordre du jour comme suit :

ORDRE DU JOUR

1. AVIS DE CONVOCATION DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
2. OUVERTURE DE LA SÉANCE
3. ADOPTION - ORDRE DU JOUR
4. AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL
 - 4.1. Adoption du règlement concernant la division du territoire municipal en 6 districts électoraux
5. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL

2016-05/157

Adoption du règlement concernant la division du territoire municipal en 6 districts électoraux

Sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil adopte le règlement 2016-265, tel que rédigé.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-265 CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE MUNICIPAL EN 6 DISTRICTS ÉLECTORAUX

CONSIDÉRANT QUE selon les dispositions de l'article 9 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c.E-2-2), le nombre de districts électoraux pour la municipalité de Saint-Michel doit être au moins de 6 et d'au plus 8;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun et nécessaire de procéder à la division du territoire de la municipalité en 6 districts électoraux, de manière à rencontrer les exigences de l'article 12 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c.E-2-2), spécifiant que chaque district électoral doit être délimité de façon à ce que le nombre d'électeurs dans ce district ne soit ni supérieur ni inférieur de plus de quinze (15%) ou de vingt-cinq (25%) pourcent, selon le cas, au quotient obtenu en divisant le nombre total d'électeurs dans la municipalité par le nombre de districts, à moins d'approbation de la commission de représentation;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à une séance extraordinaire tenue le 29 mars 2016 par monsieur Sylvain LEMIEUX, conseiller;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été adopté à une séance ordinaire tenue le 12 avril 2016 par Sylvain LEMIEUX, conseiller;

POUR CES MOTIFS ET EN CONSÉQUENCE LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 – DISTRICTS ÉLECTORAUX

Le territoire de la municipalité de Saint-Michel est, par le présent règlement, divisé en 6 districts électoraux, tels que ci-après décrits et délimités :

District #1

En partant d'un point situé à la rencontre de la rue Principale et de la limite municipale nord, cette limite municipale nord et est, le prolongement de la limite sud de la propriété sise au 1539 rue Principale, cette limite et son prolongement à nouveau, la ligne arrière du chemin Rhéaume (côté nord, excluant les propriétés sises sur la rue Dulude), la limite est de la propriété sise au 835 chemin Rhéaume, ce chemin et la limite municipale ouest et nord jusqu'au point de départ.

District #2

En partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale ouest et du chemin Rhéaume, ce chemin, la rue des Bouleaux, la ligne arrière de la rue Jean-Baptiste (côté ouest), la limite ouest de la propriété sise au 1701 rue Jean-Baptiste, la ligne arrière de la rue Pascal (côté sud) et son prolongement et la limite municipale ouest jusqu'au point de départ.

District #3

En partant d'un point situé à la rencontre de la rue des Bouleaux et du chemin Rhéaume, ce chemin, la rue Cardinal, la limite est de la propriété sise au 564 rue Grégoire, la limite sud de la propriété sise au 619 rue des Hiboux, la ligne arrière de la rue des Hiboux (côté sud), la ligne arrière de la rue des Fauvettes (côté ouest), la ligne arrière de la rue des Merles (côté nord) en direction est, la limite est de la propriété sise au 600 de cette rue, la ligne arrière de la rue des Merles (côté sud) et son prolongement, la limite ouest de la propriété sise au 1701 rue Jean-Baptiste, la ligne arrière de la rue Jean-Baptiste (côté ouest) et la rue des Bouleaux jusqu'au point de départ.

District #4

En partant d'un point situé à la rencontre de la rue Cardinal et du chemin Rhéaume, ce chemin, la ligne arrière de la rue Principale (côté ouest), le prolongement de la rue Grégoire, la ligne arrière de la rue Robert (côté ouest), la ligne arrière de la rue Réjean (côté sud), la limite est de la propriété sise au 600 rue des Merles, la ligne arrière de la rue des Merles (côté nord), la ligne arrière de la rue des Fauvettes (côté ouest), la ligne arrière de la rue des Hiboux (côté sud), la limite sud de la propriété sise au 619 de cette rue, la limite est de la propriété sise au 564 rue Grégoire, la rue Grégoire et la rue Cardinal jusqu'au point de départ.

District #5

En partant d'un point situé à la rencontre de rue Principale et du chemin Rhéaume, ce chemin, la limite est de la propriété sise au 835 de ce chemin, la ligne arrière de ce chemin (côté nord, incluant les propriétés sises sur la rue Dulude), le prolongement de la limite sud de la propriété sise au 1539 rue Principale, cette limite et son prolongement à nouveau, la limite municipale est, le prolongement de la limite sud de la propriété sise au 1969 rue Principale, cette limite, la limite nord de la propriété sise au 1976 de cette rue



No de résolution
ou annotation

et son prolongement, la limite municipale ouest, le prolongement de la ligne arrière de la rue Pascal (côté sud), cette ligne arrière et son prolongement, la ligne arrière de la rue des Merles (côté sud) et son prolongement, la ligne arrière de la rue Réjean (côté sud), la ligne arrière de la rue Robert (côté ouest), le prolongement de la rue Grégoire et la ligne arrière de la rue Principale (côté ouest) jusqu'au point de départ.

District #6

En partant d'un point situé à la rencontre de la rue Principale et de la limite sud de la propriété sise au 1969 rue Principale, cette limite et son prolongement, la limite municipale est, sud et ouest, le prolongement de la limite nord de la propriété sise au 1976 rue Principale, cette limite et la rue Principale jusqu'au point de départ.


Le tout en référence au cadastre officiel de Saint-Michel.

ARTICLE 3 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi, sous réserves des dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c.E-2-2)

ADOPTÉ CE 17 MAI 2016.


Jean-Guy Hamelin, maire


Daniel Prince, directeur général
et secrétaire-trésorier

ADOPTÉE

2016-05/158

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de **Mario ISABELLE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QU'à 19h15, de lever la séance.

ADOPTÉE


Jean-Guy HAMELIN, Maire


Daniel PRINCE, Directeur général &
secrétaire-trésorier